



RÈGLES GÉNÉRALES

- L'Arrimage offre une thérapie dans un esprit de discipline et de respect.
- La thérapie compte 46 jours ; elle est encadrée par un horaire et soutenue par des règles aptes à favoriser la reprise en main de ta vie.
- L'horaire et ses activités, les règles et leur esprit sont donc de rigueur en tout temps.
- Les personnes qui vivent ou travaillent à L'Arrimage sont liées par ces règles et sont tenues, par souci d'honnêteté, d'aviser de tout manquement.

DISCIPLINE et RESPECT

1. L'horaire t'initie à une discipline de vie ; tu es tenu de respecter les heures fixées. Toutes les activités qui s'y rattachent sont nécessaires à ta thérapie.
2. Les tâches qui te sont confiées durant le séjour font partie de ta thérapie.
3. Le lever est fixé à 7 h15 ; dès le lever, tu fais ta toilette et tu mets ta chambre en ordre.
4. Le coucher est fixé à 23 h 00. À 22 h 30 nous quittons les salles en préparation pour le coucher, il n'y a donc plus de fumage. Pendant la nuit un surveillant voit à la sécurité dans le Centre.
5. Le langage doit manifester le respect ; tout langage vulgaire, y compris les jurons, est à éviter.
6. Le "4 secondes" est un moyen qui est utilisé à L'Arrimage. Il s'agit de limiter les conversations en lien avec la consommation à 4 secondes afin d'éviter le plus possible de nourrir les obsessions et de contribuer positivement à la démarche du groupe et à ta propre démarche.

7. L'argent et les cartes bancaires sont remis à la direction et sont administrés par elle. L'Arrimage ne se tient pas responsable des objets perdus ou volés.
8. Le commerce interne ou externe est interdit durant le séjour.
9. Les friandises telles que chips, liqueur, chocolat, etc., ne sont pas autorisées.
10. La lecture de journaux et de revues autres que celles permises n'est pas autorisée.
11. L'usage à titre personnel d'un appareil-radio, d'un lecteur audio, d'un ordinateur, d'un cellulaire, d'une tablette ou d'un téléviseur n'est pas autorisé.
12. Les communications téléphoniques et écrites ne sont autorisées que pour des besoins particuliers ; ce besoin est évalué avec ton conseiller, et ce, au moins 24 heures à l'avance.
13. Les médicaments prescrits et approuvés par le médecin rattaché à L'Arrimage sont sous la garde de l'infirmière et dispensés par les personnes autorisées. Tout médicament, ou produit pharmaceutique est identifié à la personne hébergée et utilisé par cette même personne.
14. Les locaux de L'Arrimage sont les seuls à ta disposition. En aucun moment tu ne franchis les portes limites du Centre, sauf pour les activités prévues et accompagnées d'un intervenant. Les sorties sur le terrain se font dans les limites du terrain réservé pour L'Arrimage à moins d'être accompagné de l'intervenant.
15. La responsabilité t'incombe de signaler tout bris.
16. Le climat de calme à l'étage des chambres et des bureaux est de rigueur à tout moment.
17. La chambre est un endroit strictement personnel. L'ordre et la propreté doivent régner en tout temps. Aucune affiche ne doit se retrouver sur les murs, un petit babillard est à ta disposition. Les visites ne sont pas permises dans la chambre des autres usagers. Les portes demeurent ouvertes le jour et entrouvertes la nuit.

18. La buanderie est à ta disposition selon un temps déterminé à ton horaire. L'ordre et la propreté doivent régner en tout temps.

19. Il n'y a aucun fumage, ni utilisation de cigarettes électroniques à l'intérieur. L'Abris-fumeur est l'endroit désigné, à plus de 9 mètres de toutes portes ou fenêtres. À l'extérieur, des cendriers sont à ta disposition afin de conserver une propriété propre et accueillante...

20. La cuisine et la cale sèche sont les seuls endroits où il est permis de manger. Il est interdit d'apporter de la nourriture et/ou des breuvages et cure-dents dans les chambres ou ailleurs dans le Centre.

21. Le personnel du Centre n'est pas autorisé à recevoir des cadeaux. Toute personne désireuse de poser un geste de reconnaissance envers le personnel est priée de le faire sous forme de don au Centre L'Arrimage.

RENGVOI

Peut être renvoyé sur-le-champ, sans autre avis :

- › Celui qui possède ou consomme tout produit contenant de l'alcool, des drogues ou des médicaments non prescrits.**
- › Celui qui fait usage de violence verbale répétée ou de violence physique envers un usager ou un employé ou une employée de L'Arrimage.**
- › Celui qui cause des dommages aux locaux ou endommage volontairement ou par négligence le mobilier ou tout autre article.**
- › Celui qui fugue ou sort des limites permises à L'Arrimage.**